

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
13 mai 2026

Mis en ligne :

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 27
Votants : 29
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, AUBRY Céline, BLIN Stéphane, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, CLAUDON Benoît, COUDRAY Jean-Luc, COURTEILLE Marie-Estelle, DEGUILLARD Julie, EON-TCHAVTCHAVADZE Rozenn, FERCHAUD François, GAÏO Sandrine, GAULTIER Anthony, GAUTHIER Rozenn, JACQUES Gaylord, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LE JOLIFF HOMO Marine, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, MAINGUET Etienne, PAISANT Anicette, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, SOUQUET Éric, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VIGNAU-LAULHERE Hélène ;

Procurations de vote et mandataires : BROSSAULT Pascal ayant donné pouvoir à BLIN Stéphane et DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine.

Madame Céline AUBRY est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 13 mai 2026) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 19

Délibération n° 2026-067. FONCIER : Acquisition du terrain au 83 bis, rue nationale – parcelle AL 184

Rapporteur : Yann LE GOC

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission développement du territoire et urbanisme du 12 mai 2026 ;

La commune a été contactée par la propriétaire d'une parcelle cadastrée AL 184 pour 110 m² de terrain et située en bordure de la rue Nationale, au 83 bis.

De taille très modeste, il est envisagé l'agrandissement de l'espace vert public jouxtant cette propriété. Un banc et des plantations saisonnières pourraient y être installés.

La commune a formulé une offre d'acquisition amiable à hauteur de 3 850 euros net vendeur (soit 35 € par mètre carré) que la propriétaire a accepté par courrier recommandé en date du 18 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ

D'APPROUVER l'acquisition du bien situé au 83bis rue Nationale, parcelle cadastrée AL 184 pour 110 m² au prix de 3 850 euros net vendeurs, frais à la charge de l'acquéreur ;

DE DESIGNER Maître LOISEL, notaire à Thorigné-Fouillard, pour assister la commune et rédiger l'acte authentique ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et, en particulier, l'acte notarié authentique ;

DE DIRE que la dépense est inscrite au Budget Principal de la commune.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Benoît CLAUDON**

